

DELIBERATION N° 73/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE VILLERVILLE**

**DATE DE
CONVOCAZION
8 juillet 2022**

L'AN DEUX MIL VINGT ET DEUX, le 18 JUILLET, à 19h00 en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel **MARESCOT**, Maire.

DATE D’AFFICHAGE

8 juillet 2022

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Michel **DABOUT** - Madame Corinne **DROUEN** - Monsieur Éric **ESTRIER** - Madame Catherine **FILIPOV** - Madame Anne **JOSEPH** - Madame Catherine **LEFEBVRE** - Monsieur Germain **LELARGE** - Madame Sophie **NGUYEN VAN MAI** - Monsieur Didier **PAPELOUX** - Monsieur Vincent **VANDERSTUYF**.

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EXCUSÉS : Madame Sophie **DIERRE** donne pouvoir à Madame Anne **JOSEPH**, Madame Emmanuelle **MELLOT-KRISTY** donne pouvoir à Monsieur Michel **MARESCOT** - Monsieur David **MARES**.

Formant la majorité des membres en exercice.

A été désigné en qualité de secrétaire : Monsieur Germain **LELARGE**.

En exercice	14
Présents	11
Votants	13

DEMANDE DE SUBVENTIONS 2022

TRAVAUX A LA MAIRIE

Aménagement du rez-de-jardin dans le cadre d'économie d'énergie

Monsieur le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal que des travaux sont à prévoir rapidement à la mairie, en particulier au rez-de-jardin afin de réduire drastiquement notre consommation d'énergie : chauffage et éclairage.

- Nouvelle chaudière et nouveaux radiateurs.
- L'éclairage est très « gourmand » en consommation électrique. Il est donc impératif en outre de doter la salle du Conseil Municipal d'un matériel opérationnel et indispensable aux visioconférences.

Des devis ont été demandés pour les différents travaux :

-L'entreprise David **DELAMARE** propose le remplacement d'une chaudière à gaz par une chaudière à condensation avec récupération d'énergie et production d'eau instantanée, pose d'une sonde extérieure et d'un thermostat d'ambiance à distance pour un montant de 7 136,46€ (TVA non applicable) et le remplacement de 3 radiateurs pour un montant de 3 293,80€ (TVA non applicable), soit un montant total de 10 430,26 € (TVA non applicable).

- L'entreprise Claude **HALGATTE** propose le remplacement de la toile tendue datant de 2 000 échirée par un faux-plafond permettant le passage de tous les câbles de la mairie pour un montant de 6 715,70€ HT soit 8 058,84€ TTC.

- L'entreprise Aspect Elec propose le remplacement de l'éclairage actuel par un éclairage lèche-mur, des spots (très peu consommateurs d'énergie), des rajouts de prise de courants, des blocs de secours encastrées dans le faux-plafond pour un montant de 7 858,77€ HT soit 9 430,52€ TTC.
- l'entreprise ComUnOeil pour la fourniture et l'installation d'un écran interactif tactile, un PC windows, un transmetteur, une caméra de visioconférence, un haut-parleur, une enceinte pour un montant de 11 516,00€ HT soit 13 819,20€ TTC.

Monsieur le Maire souhaite solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2022 et au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement (DSIL) 2022 pour les thèmes de la « rénovation sur bâtiments publics et la rénovation thermique et la transition énergétique ».

Monsieur le Maire souhaite également solliciter une subvention au Département du Calvados au titre de l'Aménagement des Petites Communes Rurales (APCR) 2022 et de l'Aménagement des Petites Communes Rurales « + » (APCR +) 2022 ou toutes aides du Département pour les thématiques « travaux sur bâtiments communaux et rénovation énergétique » seraient éligibles.

APRES DELIBERATION

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention aux organismes publics.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR 2022 et de la DISL 2022 pour les travaux au rez-de-jardin.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre au Département du Calvados au titre de l'Aménagement des Petites Communes Rurales 2022 et de l'Aménagement des Petites Communes Rurales « + » 2022 du Département pour les travaux de la salle du Conseil Municipal pour laquelle serait éligible un tel investissement.

AUTORISE monsieur le Maire ou un adjoint le représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire

Michel MARESCOT

